



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



MAISON
D'ÉDUCATION
DE SAINT-DENIS

La politique Inclusion du BTS commerce international de la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis

Le programme Erasmus+, financé par l'Union européenne, permet de soutenir les actions de mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur. A ce titre, la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis bénéficie d'une subvention annuelle pour verser des bourses à ses étudiantes qui effectuent une mobilité de stage à l'étranger.

Le calcul des bourses versées suit les règles de financement de la programmation Erasmus+ 2021-2027. Les taux applicables selon les pays de destination et les règles de calcul des montants des bourses sont communiqués chaque année à toutes les étudiantes de BTS première année. Celles-ci prévoient, pour les étudiantes concernées, le versement d'un « supplément Inclusion ». Ce complément financier est versé, en plus de la bourse mensuelle, selon les modalités ci-dessous :

Bourse mensuelle de soutien individuel + complément financier de 250€ /mois afin d'encourager la participation des publics répondant à certains critères.

L'application du supplément Inclusion se fait sur présentation de justificatif d'un des critères suivants :

Critères obligatoires dans le cadre de la charte :

- Affection de longue durée (ALD) ;
- Situation de handicap ;
- Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 ou 7.

Critères propres à la politique Inclusion de l'établissement :

- Habitant (adresse personnelle) dans une commune classée zone de France ruralités revitalisations (FRR)

<https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation>;

- Habitant (adresse personnelle) à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville (QPV) ;

<https://sig.ville.gouv.fr/>

-Cas individuel pouvant relever de l'inclusion attesté et justifié par une assistante sociale ou équivalent (notamment : pupille de la nation, parents victimes de syndrome de stress post-traumatiques)

Texte de référence :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo3/MENC2435108N>